

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°27-2022-174

PUBLIÉ LE 20 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **Préfecture /**

27-2022-09-13-00002 - Arrêté N°SGAR 22-094 portant clôture de la régie d'avance créée auprès du rectorat de Rouen et de cessation de fonctions du régisseur et de la mandataire suppléante (Académie de Normandie) (2 pages)

Page 3

Préfecture

27-2022-09-13-00002

Arrêté N°SGAR 22-094 portant clôture de la  
régie d'avance créée auprès du rectorat de  
Rouen et de cessation de fonctions du régisseur  
et de la mandataire suppléante (Académie de  
Normandie)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales  
Pôle modernisation et moyens**

Kamel MOUSSAOUI

Mission coordination générale, stratégie  
immobilière et pilotage budgétaire

**Arrêté n° SGAR 22-094  
portant clôture de la régie d'avance créée auprès du rectorat de Rouen et de cessation de  
fonctions du régisseur et de la mandataire suppléante (Académie de Normandie)**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;
- Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;
- Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Monsieur Pierre-André DURAND ;
- Vu le décret du 15 octobre 2019 portant création de l'académie de Normandie ;
- Vu le décret du 6 janvier 2020 portant nomination de la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, Mme GAVINI-CHEVET Christine ;
- Vu l'arrêté du 17 décembre 2002 habilitant les préfets de région à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des rectorats d'académie ;
- Vu l'arrêté du 20 juillet 2009 portant création d'une régie d'avances auprès du rectorat de Rouen afin de prendre en charge le paiement des dépenses de matériel et de fonctionnement, secours urgents et exceptionnels et aides aux handicapés ;
- Vu l'arrêté du 20 juillet 2009 portant nomination d'un régisseur et d'une mandataire suppléante de la régie d'avance auprès du rectorat de Rouen ;

Préfecture de la région Normandie  
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX  
Tél : 02 32 76 51 67 - Courriel : [kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr](mailto:kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr)

Vu l'arrêté n° SGAR 20-013 portant nomination modificative d'une mandataire suppléante de la régie d'avance d'action sociale des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure du rectorat de Rouen de l'académie de Normandie ;

Vu les demandes en date des 6 septembre et 12 septembre 2022 de l'académie de Normandie relatives à la clôture de la régie d'avance ;

## ARRÊTE

### Article 1er :

La régie d'avance instituée auprès du Rectorat de Rouen, par arrêté du 20 juillet 2009, pour prendre en charge le paiement des dépenses de matériel et de fonctionnement, secours urgents et exceptionnels et aides aux handicapés, est supprimée à compter du 15 septembre 2022.

### Article 2 :

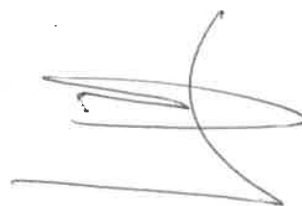
Cette suppression met fin aux fonctions du régisseur concerné et de ses mandataires titulaires et suppléants à la même date.

### Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la rectrice de la région académique de Normandie, ainsi que le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Fait à Rouen, le 13 septembre 2022

Le Préfet,



Pierre-André DURAND